



Organe subsidiaire de mise en œuvre

**Neuvième Forum de Durban sur le renforcement
des capacités**

Rapport du secrétariat

Résumé

Le neuvième Forum de Durban sur le renforcement des capacités s'est déroulé selon des modalités virtuelles, le 5 juin 2020, dans le cadre de l'Élan de juin pour le climat, sur le thème général « Renforcer les capacités à l'appui de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris – garantir la cohérence et la coordination des mesures et de l'appui ».



Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PEID	petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la COP a demandé au SBI de continuer d'améliorer le suivi et l'examen de l'efficacité du renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, une manifestation intitulée Forum de Durban à laquelle les parties intéressées mettraient en commun leur expérience et échangeraient des idées, des bonnes pratiques et des enseignements concernant la réalisation d'activités de renforcement des capacités. Elle a aussi demandé au secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban à soumettre au SBI pour examen¹.

2. À sa vingt-quatrième session, la COP a demandé au SBI d'aligner le thème des séances du Forum de Durban sur le thème prioritaire annuel du Comité de Paris², qui consiste en 2020 à améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités de mise en œuvre des CDN³. Les enseignements et les résultats du Forum de Durban sont ainsi directement intégrés dans les travaux du Comité de Paris.

3. À sa vingt-cinquième session, la COP a souligné qu'il importe de continuer de relever et de diffuser les leçons de l'expérience pour améliorer l'exécution des activités de renforcement des capacités dans le cadre du Forum de Durban et du Comité de Paris⁴.

B. Structure du rapport

4. Le chapitre II ci-après présente les résultats du neuvième Forum de Durban, y compris les messages clefs et les renseignements utiles sur leur examen ultérieur par le Comité de Paris ; le chapitre III ci-après renseigne sur l'organisation de la réunion, y compris sa portée et ses objectifs ; le chapitre IV ci-après récapitule les discours liminaires prononcés à la réunion, à la réunion-débat et aux débats du sous-groupe ; et le chapitre V ci-après reproduit les conclusions.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut-être tenir compte des renseignements figurant dans le présent rapport au moment de délibérer sur les activités de renforcement des capacités.

II. Conclusions du neuvième Forum de Durban

A. Messages clefs

6. Divers circuits d'appui et de ressources sont offerts en matière de renforcement des capacités, mais il reste beaucoup à faire pour répondre aux besoins des pays en développement.

7. Étant donné sa force de rassemblement, le Comité de Paris est bien placé pour communiquer les besoins en matière de renforcement des capacités et a mis en place des initiatives de qualité à cet égard, comme le Carrefour du renforcement des capacités et le Réseau du Comité de Paris. Ses travaux visant à renforcer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités en coopération avec d'autres organes, comme le Comité permanent du financement et le GCE, sont également très utiles.

¹ Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

² Décision 15/CP.24, par. 6.

³ Décision 8/CP.25, par. 5.

⁴ Décision 10/CP.25, par. 11.

8. La coopération Sud-Sud est considérée comme une stratégie efficace pour renforcer les capacités nationales car elle permet aux pays d'échanger des données d'expérience sur le renforcement des capacités dans l'optique de la transparence. De ce fait, d'autres pays peuvent économiser des ressources et reproduire des politiques qui ont déjà abouti rapidement à des résultats.

9. Des plateformes comme le Partenariat pour la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris, le Groupe d'amis pour la question de la mesure, de la notification et de la vérification, et la Plateforme de coordination mondiale de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, peuvent favoriser une communication et une coordination suivies entre les prestataires d'appui, et leur être utiles pour constituer des réseaux. Ces initiatives peuvent jouer un rôle pour proposer une large gamme de mesures de soutien à long terme, qui doivent s'appuyer sur les initiatives en cours des pays pour adopter des systèmes de mesure, de notification et de suivi sur le plan interne ou renforcer les systèmes existants.

10. Les obligations correspondant aux rapports biennaux actualisés et aux rapports biennaux au titre de la transparence présentent de nombreux points communs. Ainsi, les connaissances techniques et les dispositifs institutionnels mis en place au titre des dispositifs relatifs à la transparence existants peuvent aider les pays en développement parties à se préparer en vue des rapports qu'ils auront à présenter au titre du cadre de transparence renforcé.

11. On constate au vu des résultats des processus actuels de mesure, de notification et de vérification, y compris les consultations et analyses internationales, que les rapports présentés par les Parties s'améliorent à chaque cycle. Les systèmes actuels de mesure, de notification et de vérification constituent une base solide pour le cadre de transparence renforcé.

12. Le processus des consultations et analyses internationales aide les Parties à augmenter progressivement leurs capacités nationales. Après avoir mené à bien le premier cycle de ce processus, les Parties réalisent des progrès dans le cadre de leurs rapports biennaux actualisés ultérieurs.

13. Pour que les progrès en matière de rapports se poursuivent et que la transition vers le cadre de transparence renforcé soit efficace, il est important de conserver des moyens humains au niveau national, en particulier des experts qualifiés qui aient l'expérience des dispositifs relatifs à la transparence existants.

14. Pour continuer d'améliorer l'application du cadre de transparence renforcé, les processus correspondants de la Convention doivent être rationalisés de manière à éviter les blocages bureaucratiques aux niveaux national et international.

15. Il est essentiel que des dispositifs institutionnels soient en place pour mettre en œuvre le cadre de transparence renforcé, notamment pour faire en sorte que les données soient recueillies en créant des mécanismes de coordination interministériels.

16. Il existe actuellement de nombreux outils pour rendre compte sur l'action climatique, mais des efforts sont nécessaires pour mettre au point des outils de notification adaptés à la situation des pays en développement.

17. Des activités de renforcement des capacités seraient notamment nécessaires en ce qui concerne l'identification des systèmes de gestion des données des inventaires de GES, le renforcement des dispositifs institutionnels, le renforcement des capacités à l'échelon infranational, la compréhension des impacts localisés afin d'établir de meilleures projections et la modélisation des scénarios d'atténuation.

18. L'appui fourni devrait être adapté aux besoins des pays, tandis que la coopération Sud-Sud et les questions de genre devraient être prises en considération dans la conception des activités d'appui.

19. Les capacités systémiques et institutionnelles doivent être renforcées en investissant dans les institutions existantes et en mobilisant celles-ci.

20. Les réseaux et les pôles régionaux et sous-régionaux pour la mesure, la notification et la vérification se sont révélés utiles pour échanger des compétences techniques et aider au développement et à l'amélioration des capacités. L'aide au renforcement des capacités doit être ciblée et adaptée à la demande et aucune solution toute faite ne doit être imposée. Toutes les parties concernées doivent être associées à la définition des mesures nécessaires pour remédier aux problèmes effectifs de renforcement des capacités. Le renforcement des capacités est un processus continu car l'évolution des lacunes et des besoins nécessite des solutions nouvelles et souples.

21. Les difficultés souvent rencontrées dans l'évaluation de l'efficacité des mesures de renforcement des capacités tiennent notamment à l'absence de méthodologie commune et de données aisément accessibles et cohérentes pour évaluer les activités dans ce domaine. En dépit de ces difficultés, des bonnes pratiques, consistant à mettre au point divers indicateurs et modalités pour évaluer les effets à long terme du renforcement des capacités, ont été adoptées, qu'il faudrait s'employer plus activement à diffuser parmi les pays.

B. Examen des messages clefs par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités

22. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que les rapports sur le Forum de Durban figureraient parmi les contributions adressées au Comité de Paris⁵. À sa quatrième réunion, le Comité de Paris a décidé d'examiner les résultats du neuvième Forum de Durban pendant la période intersessions lors de l'élaboration de son rapport intermédiaire technique annuel⁶.

III. Organisation du neuvième Forum de Durban

A. Documents de base

23. Les documents ci-après ont été établis et communiqués suffisamment longtemps avant la réunion sur les pages Web correspondantes du Forum de Durban⁷ pour faciliter les débats :

- a) Une compilation-synthèse des activités des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁸ dans le domaine du renforcement des capacités ;
- b) Un rapport de synthèse sur la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement⁹.

B. Portée et objectifs

24. Le thème général du neuvième Forum de Durban, « Renforcer les capacités à l'appui de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris – garantir la cohérence et la coordination des mesures et de l'appui », a été sélectionné compte tenu de la demande de la COP mentionnée au paragraphe 2 ci-dessus. Le thème principal a été réparti en questions subsidiaires comme suit :

- a) Les conséquences, pour les pays en développement, des modalités, procédures et lignes directrices que la COP a adoptées sur la question à sa vingt-quatrième session, s'agissant de répondre à leurs besoins et de remédier à leurs lacunes en matière de création de capacités ou de renforcement des capacités ;

⁵ Décision 1/CP.21, par. 79.

⁶ Voir <https://unfccc.int/pccb4>.

⁷ <https://unfccc.int/durbanforum9>.

⁸ FCCC/SBI/2020/2 et Add.1

⁹ FCCC/SBI/2020/5.

b) Les enseignements recueillis, aussi bien en ce qui concerne les mesures prises que l'appui reçu, dans les pays en développement, s'agissant du renforcement des capacités de mesure, de notification et de vérification, dont on pourrait tirer parti pour exécuter le cadre de transparence renforcé ;

c) Évaluer et améliorer l'efficacité du renforcement des capacités ;

d) Promouvoir et améliorer la cohérence et la coordination du renforcement des capacités aux niveaux national et international pour soutenir plus efficacement la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé ;

25. Conformément au thème général et aux questions subsidiaires, les objectifs ci-après ont été définis pour la réunion :

a) Étudier les enseignements qui ressortent des activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des processus actuels de mesure, de notification et de vérification découlant de la Convention ;

b) Déterminer les besoins et les lacunes qui subsistent en matière de capacités, et les moyens possibles d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités lié à la transparence dans les pays en développement ;

c) Offrir aux parties intéressées une plateforme pour échanger des données d'expérience, des enseignements et des connaissances ;

d) Donner aux partenaires des suggestions pour mieux aligner l'appui fourni au renforcement des capacités de mise en œuvre du cadre de transparence renforcé sur les besoins des pays en développement ;

e) Éclairer le débat thématique connexe mené au Comité de Paris dans le contexte de son thème prioritaire pour 2020.

C. Délibérations

26. Le neuvième Forum de Durban s'est déroulé le 5 juin 2020 dans le cadre de l'Élan de juin pour le climat. En raison des circonstances liées à la maladie à coronavirus 2019 (notamment des mesures de restriction des voyages et des réunions à participation nombreuse), la réunion a eu lieu selon des modalités virtuelles. La Présidente du SBI et du Forum de Durban, Marianne Karlsen, a ouvert la réunion. Roberta Ianna, cofacilitatrice de la réunion, et Arif Goheer, Président du GCE, ont présenté des observations liminaires.

27. Un discours liminaire sur la transition vers le cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris a été prononcé par des représentants du secrétariat, suivi d'un discours sur les besoins et les lacunes que suscite dans les pays en développement la transition vers le cadre de transparence renforcé, prononcé par Alyssa Ng, représentante du CGE. Une table ronde, animée par Edith Ofwona Adera, cofacilitatrice de la réunion, a réuni ensuite les intervenants ci-après :

a) Clifford Mahlung, représentant des PEID ;

b) Sandra Motshwanedi, représentante du Gouvernement sud-africain ;

c) Juliet Meredith, représentante de la présidence de la vingt-sixième session de la COP ;

d) Damiano Borgogno, représentant du PNUD ;

e) Fabian Klemme, représentant du Partenariat pour la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris.

28. Les intervenants ont mené un débat sur différents aspects du thème général de la réunion. Ce débat a été suivi de quatre débats parallèles en sous-groupe au sujet des quatre questions subsidiaires mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus, qui ont été animés respectivement par :

a) Damiano Borgogno, représentant du PNUD et du GCE ;

b) Henning Wuester, représentant de l'Initiative pour la transparence de l'action climatique ;

c) Chisa Umemiya, représentante de l’Institut des stratégies environnementales mondiales ;

d) Yamide Dagnet, représentante de l’Institut des ressources mondiales.

29. Un représentant du secrétariat et M^{me} Ianna ont présenté des observation finales pour clore la réunion.

30. L’ordre du jour de la réunion, les exposés présentés, les biographies des personnes ressources, et les questions d’orientation et le rapport relatifs aux débats des sous-groupes peuvent être consultés sur les pages Web du Forum de Durban.

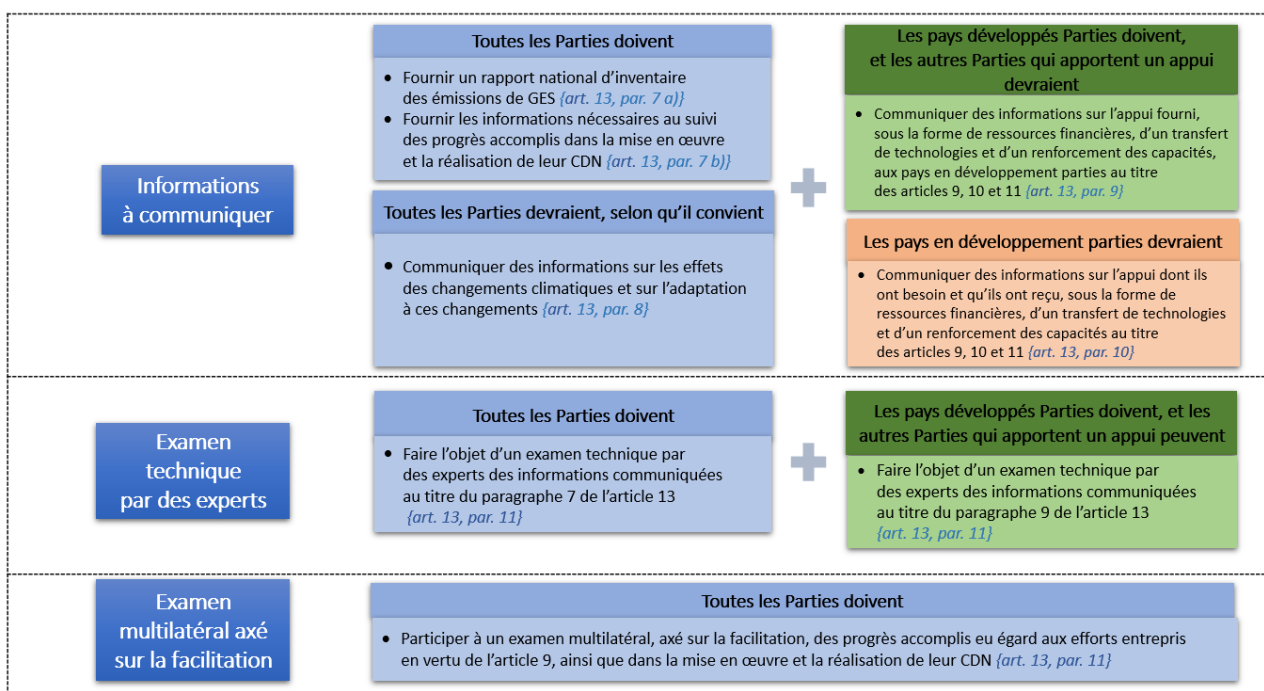
IV. Résumé des discours liminaires, de la réunion-débat et des débats des sous-groupes

A. Discours liminaires

31. Les discours liminaires ont mis l’accent sur la transparence dans le contexte du nouveau régime applicable en matière de changements climatiques. Dans le cadre des dispositifs relatifs à la transparence actuels, les pays en développement parties doivent soumettre une communication nationale tous les quatre ans et un rapport biennal actualisé tous les deux ans. Le cadre de transparence renforcé définit les modalités, procédures et lignes directrices communes à utiliser et, sachant que les Parties disposent de niveaux de capacité variables, ménage une certaine souplesse aux pays en développement parties auxquels c’est nécessaire.

32. Les obligations liées à la transparence prévues par le cadre de transparence renforcé ne diffèrent pas fondamentalement de celles que prévoit la Convention, notamment pour ce qui est des rapports à présenter (l’accent étant mis sur les mesures et l’appui dans le domaine climatique), de l’examen technique par des experts et de l’examen multilatéral des progrès accomplis. La figure 1 donne une vue d’ensemble du cadre de transparence renforcé prévu par l’Accord de Paris.

Figure 1
Vue d’ensemble du cadre de transparence renforcé prévu par l’Accord de Paris



Notes : L’article 13 de l’Accord de Paris ménage une certaine souplesse dans l’application du cadre de transparence aux pays en développement parties qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités (par. 2), et tient compte de la situation particulière des pays les moins avancés et des PEID (par. 3).

33. Vu leur similitude fondamentale, les systèmes de mesure, notification et vérification existants et le processus des consultations et analyses internationales peuvent servir de base à la transition vers le cadre de transparence renforcé. Les systèmes nationaux de mesure, notification et vérification déjà en place doivent être améliorés et renforcés, ce à quoi le processus des consultations et analyses internationales peut contribuer.

34. Le processus des consultations et analyses internationales comporte un élément solide de renforcement des capacités : les Parties établissent et hiérarchisent leurs besoins de renforcement des capacités, ce qui permet de mieux cibler l'aide financière destinée au transfert de technologies et au renforcement des capacités ; et l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ouvre elle-même des possibilités de renforcement des capacités.

35. Dans son discours, M^{me} Ng a présenté succinctement les travaux du GCE¹⁰, en centrant son propos sur l'enquête menée par le GCE en 2019 sur les besoins nouveaux liés à la préparation de la transition vers le cadre de transparence renforcé.

36. D'après cette enquête, moins de la moitié des Parties représentées avaient commencé de planifier la transition vers le cadre de transparence renforcé. Si plus de la moitié des Parties représentées avaient connaissance des lignes directrices pour la communication des informations, un quart environ seulement estimaient avoir le niveau de connaissances et de compréhension nécessaire pour commencer à se préparer à appliquer le cadre de transparence renforcé.

37. Les principaux besoins de renforcement des capacités que l'on a signalés en ce qui concerne la préparation et la communication des informations portent sur les domaines thématiques ci-après des rapports biennaux au titre de la transparence : inventaire national des GES, suivi des progrès de la mise en œuvre et de la réalisation des CDN, effets des changements climatiques et adaptation à ces changements, et appui nécessaire et reçu. Des besoins de renforcement des capacités supplémentaires ont aussi été signalés dans des domaines plus spécifiques, parmi lesquels¹¹ :

- a) Méthodes ou orientations pratiques pour le suivi des progrès de la mise en œuvre et de la réalisation des CDN ;
- b) Compréhension des liens entre la mesure, la notification et la vérification et la transparence de l'action climatique ;
- c) Appui et suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;
- d) Indicateurs et formalisation d'un processus de collecte et de gestion des données.

B. Table ronde

38. Abordant les questions subsidiaires mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus, les intervenants ont répondu aux questions ci-après :

- a) Quels sont les grands enseignements de la mesure, la notification et la vérification, y compris du processus des consultations et analyses internationales, dont la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé pourrait tirer parti ?
- b) Comment tirer parti de la coopération Sud-Sud pendant la période de transition ?
- c) Quels sont les éléments essentiels de la promotion et de l'amélioration de la cohérence et de la coordination du renforcement des capacités, et comment intégrer ces éléments à l'appui du cadre de transparence renforcé ?
- d) Que peut-on faire pour évaluer et améliorer l'efficacité de l'action et de l'appui en matière de renforcement des capacités, et qui peut le faire ?

¹⁰ Voir <https://unfccc.int/CGE>.

¹¹ Voir document FCCC/TP/2019/4.

39. Évoquant l'expérience de son pays, la représentante du Gouvernement sud-africain a souligné qu'il est important d'engager le processus de mesure, de notification et de vérification précocement et de mettre en place des systèmes institutionnels. L'Afrique du Sud a ainsi été en mesure d'élaborer ses rapports biennaux actualisés efficacement. À ce jour, l'Afrique du Sud a soumis trois rapports biennaux actualisés et trois rapports d'inventaire nationaux. Le représentant du Partenariat pour la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris a évoqué la nécessité de mener un travail d'explication des avantages pour le pays d'un système de mesure, de notification et de vérification, et de transparence afin de recueillir le soutien politique nécessaire, et de répondre d'emblée à des problèmes essentiels comme la collecte de données et les dispositifs institutionnels à long terme. Il a indiqué les principaux axes de travail du Partenariat, auquel 150 pays participent déjà.

40. Sur les avantages que peut apporter la coopération Sud-Sud pendant la période de transition, le représentant du PNUD a évoqué son expérience de la façon dont cette coopération peut renforcer les capacités nationales en permettant à des pays de montrer à d'autres pays ce qui, dans leur action visant à renforcer les capacités au titre de la transparence, a fonctionné ou non, ce qui peut aussi aider les pays à économiser des ressources.

41. Les intervenants ont évoqué en détail les éléments essentiels de la promotion et de l'amélioration de la cohérence. La représentante de la présidence de la vingt-sixième session de la COP a souligné que le renforcement des capacités devrait être axé sur la demande et que les prestataires de services de renforcement des capacités, comme l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et l'Initiative pour la transparence de l'action climatique, doivent améliorer leur coordination. Elle a ajouté que la coordination au niveau national est indispensable, et que la notification elle-même peut être l'occasion de renforcer les capacités et de déterminer et de communiquer l'appui nécessaire en matière de renforcement des capacités. Elle a mentionné le rôle que le Comité de Paris peut jouer dans l'amélioration de la cohérence et de la coordination du renforcement des capacités, et le fait que des initiatives comme le Réseau du Comité de Paris, le Carrefour du renforcement des capacités et le Forum de Durban offrent un cadre de dialogue aux parties concernées.

42. Pour ce qui est d'évaluer et d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités, le représentant des PEID a souligné que le renforcement des capacités est un enjeu fondamental pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et en particulier pour les questions de notification. Il a ajouté que, pour que les rapports des Parties correspondent à la situation nationale, il faut qu'un expert local y participe, et que le recours à des consultants « internationaux » n'aide pas à renforcer les capacités nationales.

43. En complément, la représentante de la présidence de la vingt-sixième session de la COP a précisé que le renforcement des capacités joue un rôle essentiel dans l'Accord de Paris et que le cadre de transparence renforcé en est la pierre angulaire, et qu'il doit être reconnu que les Parties ont des capacités différentes.

44. Chaque intervenant a aussi répondu à des questions des participants à la réunion :

a) Concernant les principaux problèmes rencontrés par les PEID dans l'application du cadre de transparence renforcé, le représentant des PEID a mentionné la collecte de données et la mise en place de services hydrologiques ;

b) Concernant le passage aux rapports biennaux au titre de la transparence, le représentant du PNUD a déclaré que 57 Parties avaient soumis des rapports biennaux actualisés et que le passage au processus des rapports biennaux au titre de la transparence devrait débiter prochainement. Certains éléments sont encore en cours de négociation, mais cela ne devrait pas faire obstacle au processus de transition ;

c) Concernant l'appui au renforcement des capacités reçu par l'Afrique du Sud, la représentante du Gouvernement sud-africain a indiqué que l'appui avait été assuré par diverses organisations au moyen des réseaux régionaux pour la mesure, la notification et la vérification animés par le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et avait été axé sur la formation d'experts nationaux, particulièrement à l'établissement des inventaires de GES ;

d) Sur la nécessité de faire en sorte que les meilleures pratiques soient observées en matière de renforcement des capacités, la représentante de la présidence de la vingt-sixième session de la COP a souligné que l'appui devrait être impulsé par les pays, que toute action devrait avoir des effets durables et transformateurs, et que des initiatives et partenariats actuels comme le Partenariat pour la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris et l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence sont déterminants.

C. Débats des sous-groupes

1. État de préparation aux rapports biennaux au titre de la transparence

45. Les questions ci-après ont orienté les débats du premier sous-groupe :

a) Comment l'expérience et les compétences techniques acquises dans le cadre de l'élaboration et de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés peuvent-elles aider les pays en développement à se préparer au cadre de transparence renforcé ?

b) Comment le processus national existant de mesure, de notification et de vérification, et de transparence peut-il être rattaché aux processus nationaux de planification et de développement, pour en faire une composante à part entière de l'action publique à tous les niveaux ?

c) Comment les Parties et les organisations et centres régionaux peuvent-ils utiliser les capacités individuelles, institutionnelles et systémiques existantes pour aider les pays à se préparer à la présentation des rapports biennaux au titre de la transparence, et faire en sorte que les capacités et les compétences techniques acquises soient durables ?

d) À quels secteurs principaux du renforcement des capacités convient-il d'être plus attentif étant donné les exigences du cadre de transparence renforcé ?

e) Quel rôle attendez-vous de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence qu'elle joue à l'appui des Parties au cours de la transition vers le cadre de transparence renforcé ?

46. Le groupe a indiqué que, pour que la notification continue de progresser et pour réaliser efficacement la transition vers le cadre de transparence renforcé, il est important que les pays conservent leurs ressources humaines, au premier chef les experts qualifiés qui ont l'expérience des mécanismes actuels. Les processus actuels, notamment les consultations et analyses internationales, aident les Parties à augmenter progressivement leurs capacités nationales : après avoir achevé avec succès le premier cycle des consultations et analyses internationales, les Parties ont amélioré la qualité de leurs informations dans le cadre des rapports biennaux actualisés qui ont suivi.

47. Des plateformes comme le Partenariat pour la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris, le Groupe d'amis pour la question de la mesure, de la notification et de la vérification et la Plateforme mondiale de coordination de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence peuvent favoriser une communication suivie entre les prestataires d'appui et leur être utiles pour former des réseaux. Ces initiatives peuvent jouer un rôle en assurant une large gamme de mesures de soutien à long terme, qui doivent s'appuyer sur les efforts menés par les pays pour mettre au point des systèmes nationaux de mesure, de notification et de vérification ou renforcer les systèmes existants.

48. Les problèmes relevés en ce qui concerne la transition vers le cadre de transparence renforcé sont notamment la nécessité de rationaliser les processus et les initiatives ; et la nécessité de concevoir des outils adaptés à la situation des pays en développement. Les secteurs du renforcement des capacités où il existe des besoins sont notamment les systèmes de gestion des données d'inventaire de GES, les dispositifs institutionnels, le renforcement des capacités à l'échelon infranational, et la compréhension des effets localisés de manière à améliorer les projections et la modélisation.

2. Enseignements des activités de renforcement des capacités de mesure, de notification et de vérification qui pourraient être utiles à l'application du cadre de transparence renforcé

49. Les questions suivantes ci-après ont orienté les débats du deuxième sous-groupe :

a) Quels enseignements a-t-on retiré des consultations et analyses internationales, et comment les besoins de renforcement des capacités dégagés dans le cadre de ce processus peuvent-ils contribuer au renforcement des capacités de mesure, de notification et de vérification ?

b) Quels sont les principaux enseignements à retenir s'agissant de faire en sorte que l'aide soit ciblée et réponde aux difficultés et aux besoins véritables ?

c) Quels dispositifs et processus institutionnels, aux niveaux régional et national, assurent un appui efficace aux mécanismes de mesure, de notification et de vérification actuels, et quels sont les bons exemples dont on dispose d'activités d'appui au renforcement des capacités au titre de la transparence ? Comment pourrait-on les utiliser pour éclairer les travaux au titre du cadre de transparence renforcé ?

50. Parmi les enseignements à retenir, le groupe a mentionné que les rapports présentés s'améliorent progressivement à chaque cycle ; que l'apprentissage par la pratique est fondamental dans le renforcement des capacités ; que le fait que les processus d'évaluation soient non punitifs et axés sur la facilitation permet aux pays d'acquérir des compétences pour aller de l'avant ; et que les systèmes actuels de mesure, de notification et de vérification constituent une base solide pour les rapports biennaux au titre de la transparence.

51. Le groupe a souligné qu'il importe que des dispositifs institutionnels suffisants soient en place pour mettre en application le cadre de transparence renforcé, notamment en veillant à ce que des données soient recueillies en instituant des mécanismes de coordination interministériels, et que les capacités systémiques et institutionnelles doivent être renforcées en investissant dans les institutions existantes et en mobilisant celles-ci.

52. S'agissant des exemples de bonnes pratiques, les pôles régionaux et sous-régionaux pour les questions de mesure, de notification et de vérification, créés pour échanger des compétences techniques et soutenir le développement et l'amélioration des capacités, se sont révélés très utiles.

3. Évaluer et améliorer l'efficacité du renforcement des capacités

53. Les questions suivantes ci-après ont orienté les débats du troisième sous-groupe :

a) Quels seraient les éléments à étudier pour évaluer l'efficacité et les résultats du renforcement des capacités dans le cadre des projets à long ou à court terme qui soutiennent le cadre de transparence renforcé ?

b) Quels seraient les paramètres à utiliser pour évaluer avec justesse le degré d'efficacité et la qualité des résultats du renforcement des capacités en ce qui concerne la mesure, la notification et la vérification et le cadre de transparence renforcé ?

c) Existe-il déjà des méthodes pour évaluer l'efficacité et les résultats du renforcement des capacités ?

d) Comment la conservation des capacités nationales peut-elle être améliorée et comment l'appui offert peut-il être mis en correspondance avec les besoins sur le terrain ?

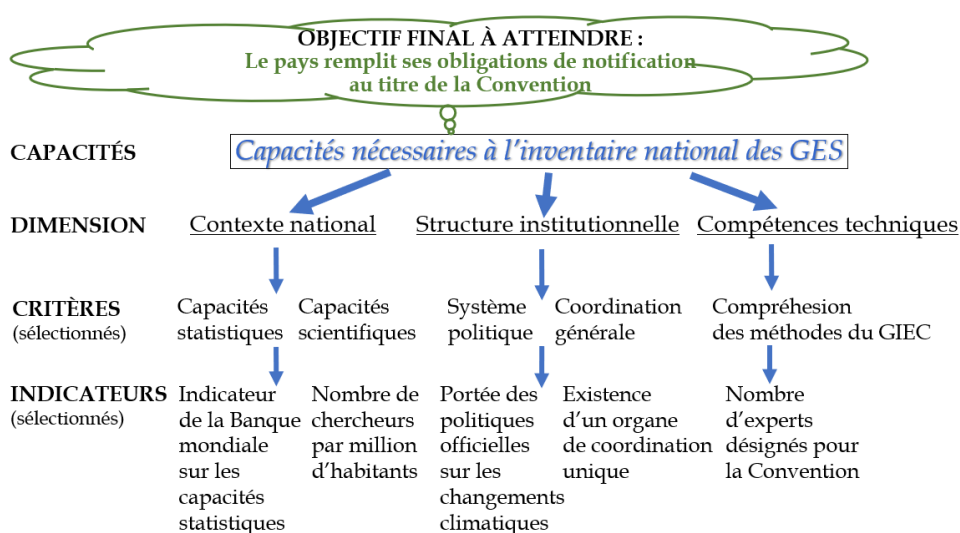
54. Le groupe a indiqué que l'aide au renforcement des capacités doit être ciblée et adaptée à la demande et qu'aucune solution toute faite ne doit être imposée. Toutes les parties concernées doivent être associées à la définition des mesures nécessaires pour remédier aux problèmes effectifs de renforcement des capacités. Il doit aussi être tenu compte du fait que le renforcement des capacités est un processus continu car l'évolution des lacunes et des besoins nécessite des solutions nouvelles et souples.

55. Il existe bien des méthodes d'évaluation des capacités, mais elles doivent être suffisamment adaptables pour pouvoir être appliquées dans différents contextes nationaux et être utilisées pour évaluer l'efficacité du renforcement des capacités, quantitativement aussi bien que qualitativement, sur le long terme. Le manque de données a été cité parmi les problèmes courants.

56. Différentes institutions ont cité des exemples de méthodes utilisées actuellement pour évaluer les progrès du renforcement des capacités. Les participants ont souligné la nécessité de développer les possibilités d'échange de données d'expérience et de connaissances afin de dégager une communauté de vues sur les moyens d'évaluer l'efficacité du renforcement des capacités. La figure 2 est présentée ci-après à titre d'exemple des éléments à examiner pour évaluer le renforcement des capacités.

Figure 2

Exemple de méthodologie d'évaluation des progrès dans le domaine du renforcement des capacités



Source : Umemiya C. et White M.K., 2020, *Global Database of National GHG Inventory (GHGI) Capacity in Developing Countries*, disponible à l'adresse <https://www.un-gsp.org/global-database-national-ghg-inventory-ghgi-capacity-developing-countries>.

4. Promouvoir et améliorer la cohérence et la coordination du renforcement des capacités pour rendre plus efficace l'appui à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé

57. Les questions ci-après ont orienté les débats du quatrième sous-groupe :

a) Pour la transition vers le cadre de transparence renforcé, quels sont les outils, mécanismes ou stratégies actuels qui peuvent être utilisés pour améliorer la coordination entre les bénéficiaires et les prestataires d'appui au renforcement des capacités aux niveaux national et international ?

b) Une des clefs de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, l'appui au renforcement des capacités, relève actuellement de différentes organisations. Comment faire en sorte que l'appui soit cohérent afin d'en améliorer l'efficacité ? Quels sont les moyens offerts dans le cadre de la Convention pour inciter à améliorer la cohérence et la coordination de l'appui au renforcement des capacités ?

58. Le groupe a indiqué que, bien qu'il existe différents circuits d'appui et de ressources, des dispositions supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins des pays en développement. La situation complexe du renforcement des capacités et de l'appui s'explique par la difficulté à rendre compte de l'appui fourni et de l'appui nécessaire.

59. Le groupe a aussi mentionné la nécessité d'accorder une attention plus soutenue au renforcement des capacités institutionnelles, car privilégier le renforcement des capacités individuelles comme on le fait actuellement n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de renforcement des capacités.

60. Étant donné sa force de rassemblement, le Comité de Paris est bien placé pour communiquer les besoins en matière de renforcement des capacités et a mis en place des initiatives de qualité à cet égard, comme le Carrefour du renforcement des capacités et le Réseau du Comité de Paris. Ses travaux visant à renforcer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités en coopération avec d'autres organes, comme le Comité permanent du financement et le GCE, ont été jugés utiles.

61. La coopération Sud-Sud a été considérée comme une stratégie efficace pour renforcer les capacités nationales car elle permet aux pays d'échanger des données d'expérience sur le renforcement des capacités dans l'optique de la transparence. De ce fait, d'autres pays peuvent économiser des ressources et reproduire des politiques qui ont déjà abouti rapidement à des résultats.

V. Conclusions

62. Le neuvième Forum de Durban a permis à un grand nombre de Parties et d'entités non parties d'avoir un débat constructif sur le thème « **Renforcer les capacités à l'appui de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris – garantir la cohérence et la coordination des mesures et de l'appui** », et permis de formuler un certain nombre de messages clefs sur des aspects importants de cette question.

63. Plusieurs participants ont été reconnaissants que l'importance que revêt, pour la transition vers le cadre de transparence renforcé, le renforcement des capacités dans les pays en développement, ait été soulignée au cours de la réunion. En outre, les participants ont apprécié l'efficacité des modalités de la réunion virtuelle.

64. En outre, l'alignement du thème du Forum sur le thème prioritaire annuel du Comité de Paris a aidé celui-ci à tirer un parti efficace des résultats du Forum. Après avoir participé activement au Forum, le Comité de Paris a pris note de ses conclusions à sa quatrième réunion, et est convenu de les examiner d'ici à sa prochaine session.
